

**Interdiction d'utilisation
des stades communaux
à LEFOREST**

Le Maire de la ville de LEFOREST

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures en vue de préserver le bon état de la pelouse au stade Porez de Leforest en raison des intempéries survenues récemment

Considérant qu'il convient de prendre des mesures nécessaires en vue d'éviter des accidents,

ARRETE N° 2024 /014

Article 1 : Pour cette raison, l'accès à la pelouse du terrain du stade Porez de LEFOREST Avenue François Mitterrand sera interdit du samedi 27 janvier 2024 au dimanche 28 janvier 2024 inclus. Les matches pourront se jouer sur le terrain synthétique du stade Porez.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Leforest, le 25 janvier 2024

**Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 25 Janvier 2024**

Fait à Leforest, le 25 janvier 2024



Le Maire,

Christian MUSIAL

AFF Leforest
Affiliation FFF: 500946
SIRET: 42155291900026

